

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 AVRIL 2025

Accusé de réception en préfecture
066-216600726-20250411-DCM2025-13-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025

2ème convocation suite à l'absence de quorum lors de la séance du 05 Avril 2025
Le Conseil, conformément à la loi, délibérera quel que soit le nombre de présents.

Nombre de conseillers en exercice : 8
Nombre de conseillers présents : 5
Nombre de votants : 5
Date de convocation : 05 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 Avril à 20H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire. Séance retransmise sur Youtube et Facebook.

Présents : Laurent Leygue, Laurence Barnola, Abdelhaq Achemirou, Bruno Cagny, Paul Miffre

Absents Excusés : Fabrice Calmont, Alizée Desmet, Sophie Verney

Procurations : NEANT

M Bruno Cagny est élu (e) secrétaire de séance.

DCM2025-13 : Adhésion à la convention de blocage et de rémunération de compte d'associé auprès de la SCIC CatEnR

Le Maire expose que la commune détient deux parts sociales dans le capital de la SCIC CatEnR, depuis l'opération « Le Soleil d'Estavar » consistant en la pose de panneaux solaires sur toute la toiture sud de l'atelier municipal et sur la toiture sud de l'école, grâce au partenariat avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) SAS catEnR.

La précédente convention de compte d'associé est arrivée à échéance en 2024.

Le Maire propose l'adhésion à une nouvelle convention de compte d'associé, bloqué sur 7 ans, rémunéré à 6% avec un dépôt de 1000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE,

- D'approuver la nouvelle convention de compte d'associé, bloqué sur 7 ans, rémunéré à 6% avec un dépôt de 1000€,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier ;
- D'inscrire la dépense correspondante au budget.

Le Maire,

Laurent LEYGUE

